



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-57225>

Département(s) de publication : **67**

Annonce n° **26-57225**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : PLATE-FORME COMMISSARIAT EST

Forme juridique de l'acheteur : Autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Défense

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : PRESTATIONS DE TRAITEMENT CONTRE LES NUISIBLES ET LES PARASITES AU PROFIT DES ORGANISMES SOUTENUS PAR LE GROUPEMENT DE SOUTIEN COMMISSARIAT (GSC) DE STRASBOURG

Description : PRESTATIONS DE TRAITEMENT CONTRE LES NUISIBLES ET LES PARASITES AU PROFIT DES ORGANISMES SOUTENUS PAR LE GROUPEMENT DE SOUTIEN COMMISSARIAT (GSC) DE STRASBOURG

Identifiant de la procédure : 0567cab3-182b-4b4c-9719-1e33d90742d0

Identifiant interne : DAF_2024_001729

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90923000 Services de dératisation

2.1.2 Lieu d'exécution

N'importe où dans l'Espace économique européen

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Sans objet

Droit transnational applicable : Sans objet

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Prestations de traitement contre les nuisibles et les parasites au profit des organismes soutenus par le Groupement de Soutien Commissariat de Strasbourg (lot 1)

Description : Prestations de traitement contre les nuisibles et les parasites au profit des organismes soutenus par le Groupement de Soutien Commissariat de Strasbourg (lot 1)

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90923000 Services de dératisation

5.1.2 Lieu d'exécution

N'importe où dans l'Espace économique européen

Informations complémentaires : SITES DE STRASBOURG ET ILLKIRCH

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 19/03/2026

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 98,532 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : CONCERNANT LA VALEUR INDIQUÉE : elle est calculée sur la durée totale du marché, soit 48 mois. Le montant du marché a été calculé sur la base d'une simulation de commande figurant à l'ANNEXE 3 du Règlement de Consultation (R.C). Ce montant a été calculé en cumulant le montant des prestations programmées HT avec le montant HT des prestations à la demande. MARCHÉ RECONDUCTIBLE : oui. Le Pouvoir Adjudicateur pourra décider de reconduire unilatéralement le marché 3 fois pour une durée ne pouvant excéder 4 ans au total. CONCERNANT LES PRESTATIONS À LA DEMANDE : le montant maximum annuel du marché est fixé à 20 000,00 euros HT.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : CRITERE PRIX

Description : Le prix a été noté sur 20, la note maximale a été attribuée au candidat présentant le prix le plus bas. L'étude financière a été réalisée sur la base d'une simulation de commande reprenant le montant total annuel des prestations forfaitaires, auxquelles ont été ajoutées des prestations à la demande objet de la simulation de commande figurant en annexe 3 au présent RC. La formule utilisée était : $(\text{Prix du moins disant} / \text{Prix de l'offre examinée du candidat noté}) \times 20$. Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 60 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : CRITERE TECHNIQUE

Description : Le critère technique a été noté sur 20. Il a été apprécié au travers de l'analyse du mémoire technique proposé selon les sous-critères suivants : - organisation détaillée pour assurer la prestation (organigramme, planning d'interventions programmées (poste 1), organisation pour assurer les prestations à bons de commande...), notée sur 8 ; - moyens humains, techniques et matériels dédiés aux exigences du cahier des charges programmées, déjà détaillés dans la candidature (poste 1), notés sur 6 ; - modalités de suivi et de contrôle des prestations (processus qualité envisagé comme mesures d'autocontrôle ; modalités de mesure de la satisfaction client, amélioration de la prestation...), notées sur 6. Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 30 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : CRITERE ENVIRONNEMENTAL

Description : Le critère éco-responsabilité a été noté sur 20. Il a été apprécié au travers des performances de la société en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement (engagement de la société en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché, liste des produits utilisés écoresponsables...). Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 10 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Informations relatives aux délais de recours : CONCERNANT LA SAISINE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF : il peut être saisi par l'application informatique - télé recours citoyens - accessible par le site Internet www.telerecours.fr / CONCERNANT LES DÉLAIS DE RECOURS : Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R.421-1 et suivant du CJA) dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Avant la conclusion du contrat, seule la déclaration d'infructuosité ou sans suite peut faire l'objet d'un tel recours ; Référé contractuel (article L.551-13 du CJA) dans un délai de trente et un (31) jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou à défaut d'un tel avis, dans un délai de six (6) mois à compter de la conclusion du contrat) ; Recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du conseil d'état du 16 juillet 2007, société Tropic Travaux Signalisation, n°291545) assorti, le cas échéant de conclusions indemnitaires, dans un délai de deux (2) mois à compter de la publicité de la conclusion du marché ; Recours indemnitaire (article R.421-1 et suivants du CJA), dans les deux (2) mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Prestations de traitement contre les nuisibles et les parasites au profit des organismes soutenus par le Groupement de Soutien Commissariat de Strasbourg (lot 2)

Description : Prestations de traitement contre les nuisibles et les parasites au profit des organismes soutenus par le Groupement de Soutien Commissariat de Strasbourg (lot 2)

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90923000 Services de dératisation

5.1.2 Lieu d'exécution

N'importe où dans l'Espace économique européen

Informations complémentaires : SITES DE DRACHENBRONN - OBERHOFFEN – HAGUENAU - NEUBOURG

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 19/03/2026

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 51,180 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : CONCERNANT LA VALEUR INDIQUÉE : elle est calculée sur la durée totale du marché, soit 48 mois. Le montant du marché a été calculé sur la base d'une simulation de commande figurant à l'ANNEXE 3 du Règlement de Consultation (R.C). Ce montant a été calculé en cumulant le montant des prestations programmées HT avec le montant HT des prestations à la demande. **MARCHÉ RECONDUCTIBLE :** oui. Le Pouvoir Adjudicateur pourra décider de reconduire unilatéralement le marché 3 fois pour une durée ne pouvant excéder 4 ans au total. **CONCERNANT LES PRESTATIONS À LA DEMANDE :** le montant maximum annuel du marché est fixé à 20 000,00 euros HT.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : CRITERE PRIX

Description : Le prix a été noté sur 20, la note maximale a été attribuée au candidat présentant le prix le plus bas. L'étude financière a été réalisée sur la base d'une simulation de commande reprenant le montant total annuel des prestations forfaitaires, auxquelles ont été ajoutées des prestations à la demande objet de la simulation de commande figurant en annexe 3 au présent RC. La formule utilisée était : $(\text{Prix du moins disant} / \text{Prix de l'offre examinée du candidat noté}) \times 20$. Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 60 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : CRITERE TECHNIQUE

Description : Le critère technique a été noté sur 20. Il a été apprécié au travers de l'analyse du mémoire technique proposé selon les sous-critères suivants : - organisation détaillée pour assurer la prestation (organigramme, planning d'interventions programmées (poste 1), organisation pour assurer les prestations à bons de commande...), notée sur 8, - moyens humains, techniques et matériels dédiés aux exigences du cahier des charges programmées, déjà détaillés dans la candidature (poste 1), notés sur 6, - modalités de suivi et de contrôle des prestations (processus qualité envisagé comme mesures d'autocontrôle, modalités de mesure de la satisfaction client, amélioration de la prestation...), notées sur 6. Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 30 %

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : CRITERE ENVIRONNEMENTAL

Description : Le critère éco-responsabilité a été noté sur 20. Il a été apprécié au travers des performances de la société en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement (engagement de la société en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché, liste des produits utilisés écoresponsables...). Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 10 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Informations relatives aux délais de recours : CONCERNANT LA SAISINE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF : il peut être saisi par l'application informatique - télé recours citoyens - accessible par le site Internet www.telerecours.fr / CONCERNANT LES DÉLAIS DE RECOURS : Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R.421-1 et suivants du CJA) dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Avant la conclusion du contrat, seule la déclaration d'infructuosité ou sans suite peut faire l'objet d'un tel recours ; Référé contractuel (article L.551-13 du CJA) dans un délai de trente et un (31) jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou à défaut d'un tel avis, dans un délai de six (6) mois à compter de la conclusion du contrat) ; Recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du conseil d'état du 16 juillet 2007, société Tropic Travaux Signalisation, n°291545) assorti, le cas échéant de conclusions indemnitaires, dans un délai de deux (2) mois à compter de la publicité de la conclusion du marché ; Recours indemnitaire (article R.421-1 et suivants du CJA), dans les deux (2) mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Prestations de traitement contre les nuisibles et les parasites au profit des organismes soutenus par le Groupement de Soutien Commissariat de Strasbourg (lot 3)

Description : Prestations de traitement contre les nuisibles et les parasites au profit des organismes soutenus par le Groupement de Soutien Commissariat de Strasbourg (lot 3)

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90923000 Services de dératisation

5.1.2 Lieu d'exécution

N'importe où dans l'Espace économique européen

Informations complémentaires : SITES DE MUTZIG – GRESSWILLER - BELMONT

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 19/03/2026

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 27,860 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : CONCERNANT LA VALEUR INDIQUÉE : elle est calculée sur la durée totale du marché, soit 48 mois. Le montant du marché a été calculé sur la base d'une simulation de commande figurant à l'ANNEXE 3 du Règlement de Consultation (R.C). Ce montant a été calculé en cumulant le montant des prestations programmées HT avec le montant HT des prestations à la demande. MARCHÉ RECONDUCTIBLE : oui. Le Pouvoir Adjudicateur pourra décider de reconduire unilatéralement le marché 3 fois pour une durée ne pouvant excéder 4 ans au total. CONCERNANT LES PRESTATIONS À LA DEMANDE : le montant maximum annuel du marché est fixé à 20 000,00 euros HT.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : CRITERE PRIX

Description : Le prix a été noté sur 20, la note maximale a été attribuée au candidat présentant le prix le plus bas. L'étude financière a été réalisée sur la base d'une simulation de commande reprenant le montant total annuel des prestations forfaitaires, auxquelles ont été ajoutées des prestations à la demande objet de la

simulation de commande figurant en annexe 3 au présent RC. La formule utilisée était : (Prix du moins disant / Prix de l'offre examinée du candidat noté) X 20. Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 60 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : CRITERE TECHNIQUE

Description : Le critère technique a été noté sur 20. Il a été apprécié au travers de l'analyse du mémoire technique proposé selon les sous-critères suivants : - organisation détaillée pour assurer la prestation (organigramme, planning d'interventions programmées (poste 1), organisation pour assurer les prestations à bons de commande...), notée sur 8 ; - moyens humains, techniques et matériels dédiés aux exigences du cahier des charges programmées, déjà détaillés dans la candidature (poste 1), notés sur 6 ; - modalités de suivi et de contrôle des prestations (processus qualité envisagé comme mesures d'autocontrôle ; modalités de mesure de la satisfaction client, amélioration de la prestation...), notées sur 6. Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 30 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : CRITERE ENVIRONNEMENTAL

Description : Le critère éco-responsabilité a été noté sur 20. Il a été apprécié au travers des performances de la société en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement (engagement de la société en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché, liste des produits utilisés écoresponsables...). Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 10 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Informations relatives aux délais de recours : CONCERNANT LA SAISINE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF : il peut être saisi par l'application informatique - télé recours citoyens - accessible par le site Internet www.telerecours.fr / CONCERNANT LES DÉLAIS DE RECOURS : Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R.421-1 et suivant du CJA) dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Avant la conclusion du contrat, seule la déclaration d'infructuosité ou sans suite peut faire l'objet d'un tel recours ; Référé contractuel (article L.551-13 du CJA) dans un délai de trente et un (31) jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou à défaut d'un tel avis, dans un délai de six (6) mois à compter de la conclusion du contrat) ; Recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du conseil d'état du 16 juillet 2007, société Tropic Travaux Signalisation, n°291545) assorti, le cas échéant de conclusions indemnitaires, dans un délai de deux (2) mois à compter de la publicité de la conclusion du marché ; Recours indemnitaire (article R.421-1 et suivants du CJA), dans les deux (2) mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Prestations de traitement contre les nuisibles et les parasites au profit des organismes soutenus par le Groupement de Soutien Commissariat de Strasbourg (lot 4)

Description : Prestations de traitement contre les nuisibles et les parasites au profit des organismes soutenus par le Groupement de Soutien Commissariat de Strasbourg (lot 4)

Identifiant interne : 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90923000 Services de dératisation

5.1.2 Lieu d'exécution

N'importe où dans l'Espace économique européen

Informations complémentaires : SITES DE COLMAR – MEYENHEIM – RETWILLER - MULHOUSE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 19/03/2026

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 58,740 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : CONCERNANT LA VALEUR INDIQUÉE : elle est calculée sur la durée totale du marché, soit 48 mois. Le montant du marché a été calculé sur la base d'une simulation de commande figurant à l'ANNEXE 3 du Règlement de Consultation (R.C). Ce montant a été calculé en cumulant le montant des prestations programmées HT avec le montant HT des prestations à la demande. **MARCHÉ RECONDUCTIBLE :** oui. Le Pouvoir Adjudicateur pourra décider de reconduire unilatéralement le marché 3 fois pour une durée ne pouvant excéder 4 ans au total. **CONCERNANT LES PRESTATIONS À LA DEMANDE :** le montant maximum annuel du marché est fixé à 20 000,00 euros HT.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : CRITERE PRIX

Description : Le prix a été noté sur 20, la note maximale a été attribuée au candidat présentant le prix le plus bas. L'étude financière a été réalisée sur la base d'une simulation de commande reprenant le montant total annuel des prestations forfaitaires, auxquelles ont été ajoutées des prestations à la demande objet de la simulation de commande figurant en annexe 3 au présent RC. La formule utilisée était : $(\text{Prix du moins disant} / \text{Prix de l'offre examinée du candidat noté}) \times 20$. Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 60 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : CRITERE TECHNIQUE

Description : Le critère technique a été noté sur 20. Il a été apprécié au travers de l'analyse du mémoire technique proposé selon les sous-critères suivants : - organisation détaillée pour assurer la prestation (organigramme, planning d'interventions programmées (poste 1), organisation pour assurer les prestations à bons de commande...), notée sur 8 ; - moyens humains, techniques et matériels dédiés aux exigences du cahier des charges programmées, déjà détaillés dans la candidature (poste 1), notés sur 6 ; - modalités de suivi et de contrôle des prestations (processus qualité envisagé comme mesures d'autocontrôle ; modalités de mesure de la satisfaction client, amélioration de la prestation...), notées sur 6. Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 30 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : CRITERE ENVIRONNEMENTAL

Description : Le critère éco-responsabilité a été noté sur 20. Il a été apprécié au travers des performances de la société en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement (engagement de la société en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché, liste des produits utilisés écoresponsables...). Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 10 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Informations relatives aux délais de recours : CONCERNANT LA SAISINE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF : il peut être saisi par l'application informatique - télé recours citoyens - accessible par le site Internet www.telerecours.fr / CONCERNANT LES DÉLAIS DE RECOURS : Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R.421-1 et suivant du CJA) dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Avant la conclusion du contrat, seule la déclaration d'infructuosité ou sans suite peut faire l'objet d'un tel recours ; Référé contractuel (article L.551-13 du CJA) dans un délai de trente et un (31) jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou à défaut d'un tel avis, dans un délai de six (6) mois à compter de la conclusion du contrat) ; Recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du conseil d'état du 16 juillet 2007, société Tropic Travaux Signalisation, n°291545) assorti, le cas échéant de conclusions indemnitaires, dans un délai de deux (2) mois à compter de la publicité de la conclusion du marché ; Recours indemnitaire (article R.421-1 et suivants du CJA), dans les deux (2) mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Prestations de traitement contre les nuisibles et les parasites au profit des organismes soutenus par le Groupement de Soutien Commissariat de Strasbourg (lot 5)

Description : Prestations de traitement contre les nuisibles et les parasites au profit des organismes soutenus par le Groupement de Soutien Commissariat de Strasbourg (lot 5)

Identifiant interne : 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90923000 Services de dératisation

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Freiburg im Breisgau, Stadtkreis (DE131)

Pays : Australie

Informations complémentaires : Bureau de garnison de Müllheim (site principal), Schillerstraße 55 79379 MÜLLHEIM # Site de Breisach, Zähringerstraße 1 79206 BREISACH # Site de Schönwald, Am Pfläzereck 78141 SCHÖNWALD.

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : CRITERE PRIX

Description : Le prix a été noté sur 20, la note maximale a été attribuée au candidat présentant le prix le plus bas. L'étude financière a été réalisée sur la base d'une simulation de commande reprenant le montant total annuel des prestations forfaitaires, auxquelles ont été ajoutées des prestations à la demande objet de la simulation de commande figurant en annexe 3 au présent RC. La formule utilisée était : $(\text{Prix du moins disant} / \text{Prix de l'offre examinée du candidat noté}) \times 20$. Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 60 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : CRITERE TECHNIQUE

Description : Le critère technique a été noté sur 20. Il a été apprécié au travers de l'analyse du mémoire technique proposé selon les sous-critères suivants : - organisation détaillée pour assurer la prestation (organigramme, planning d'interventions programmées (poste 1), organisation pour assurer les prestations à bons de commande...), notée sur 8, - moyens humains, techniques et matériels dédiés aux exigences du cahier des charges programmées, déjà détaillés dans la candidature (poste 1), notés sur 6, - modalités de suivi et de contrôle des prestations (processus qualité envisagé comme mesures d'autocontrôle, modalités de mesure de la satisfaction client, amélioration de la prestation...), notées sur 6. Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 30 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : CRITERE ENVIRONNEMENTAL

Description : Le critère éco-responsabilité a été noté sur 20. Il a été apprécié au travers des performances de la société en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement (engagement de la société en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché, liste des produits utilisés écoresponsables...). Les notes sur 20 ont ensuite été pondérées par application du coefficient de pondération de 10 %.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Informations relatives aux délais de recours : CONCERNANT LA SAISINE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF : il peut être saisi par l'application informatique - télé recours citoyens - accessible par le site Internet www.telerecours.fr / CONCERNANT LES DÉLAIS DE RECOURS : Recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat (article R.421-1 et suivant du CJA) dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée. Avant la conclusion du contrat, seule la déclaration d'infructuosité ou sans suite peut faire l'objet d'un tel recours, Référé contractuel (article L.551-13 du CJA) dans un délai de trente et un (31) jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou à défaut d'un tel avis, dans un délai de six (6) mois à compter de la conclusion du contrat), Recours en contestation de validité du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du conseil d'état du 16 juillet 2007, société Tropic Travaux Signalisation, n°291545) assorti, le cas échéant de conclusions indemnitaires, dans un délai de deux (2) mois à compter de la publicité de la conclusion du marché, Recours indemnitaire (article R.421-1 et suivants du CJA), dans les deux (2) mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Section 6 - Résultats

Valeur approximative des accords-cadres : 236,312 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 98,532 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CANOZ

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 1 CANOZ

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 98,532 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT 1 : 2025 008 2026 001 00 00

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/01/2026

Date de conclusion du marché : 18/03/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 51,180 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CANOZ

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 2 CANOZ

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 51,180 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT 2 : 2025 008 2026 002 00 00

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/01/2026

Date de conclusion du marché : 18/03/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 27,860 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CANOZ

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 3 CANOZ

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 27,860 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT 3 : 2025 008 2026 003 00 00

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/01/2026

Date de conclusion du marché : 18/03/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur réestimée de l'accord-cadre : 58,740 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : CANOZ

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 4 CANOZ

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 58,740 Euro

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : CONTRAT LOT 4 : 2025 008 2026 004 00 00

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/01/2026

Date de conclusion du marché : 18/03/2026

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi : Toutes les offres, toutes les demandes de participation ou tous les projets ont été retiré(e)s ou jugé(e)s irrecevables

6.1.4 Informations statistiques

Type d'irrégularité alléguée : Autre

Nombre de demandes réexamen acheteur : 0

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : PLATE-FORME COMMISSARIAT EST

Numéro d'enregistrement : 13001535700010

Département : DIVISION ACHATS PUBLICS

Adresse postale : PLATE-FORME COMMISSARIAT EST DIVISION ACHATS PUBLICS 10 RUE D'ASFELD CS 82004

Ville : METZ CEDEX 1

Code postal : 57044

Subdivision pays (NUTS) : Moselle (FRF33)

Pays : France

Point de contact : Franck NOEL

Adresse électronique : franck.noel@intradef.gouv.fr

Téléphone : +33 3 87 15 51 01

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY

Numéro d'enregistrement : 175400050000019

Département : GREFFE

Adresse postale : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY GREFFE 5 PLACE DE LA CARRIERE CASE OFFICIELLE 20038

Ville : NANCY CEDEX

Code postal : 54036

Subdivision pays (NUTS) : Meurthe-et-Moselle (FRF31)

Pays : France

Point de contact : GREFFE

Adresse électronique : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Téléphone : +33 3 83 17 43 43

Télécopieur : +33 3 83 17 43 50

Adresse internet : <https://nancy.tribunal-administratif.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : www.telerecours.fr

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : CANOZ

Taille de l'opérateur économique : Petite

Numéro d'enregistrement : 92785463800016

Adresse postale : 4, rue Emmanuel Lévinas

Ville : STRASBOURG

Code postal : 67100

Subdivision pays (NUTS) : Bas-Rhin (FRF11)

Pays : France

Adresse électronique : compta@canoz.fr

Téléphone : +33 3 74 47 39 30

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003, LOT-0004

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 65bb9ad1-fa91-47d9-b444-cf7925cc4fea - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 10/06/2026 à 13:31

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/06/2026